

**DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME**  
**ARRONDISSEMENT DE ROUEN**  
**VILLE DE GRAND QUEVILLY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2024**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION** : 27 novembre 2024

**PRESENTS** : Nicolas ROULY, Carole ARSENE, Daniel ASSE, Isabelle BERENGER, Didier BOUTEILLER, Françoise DECAUX-TOUGARD, Tacko DIALLO, Carol DUBOIS, Loïc DUBREIL, Christine DUNET, Essaïd EZABORI, Christelle FERON, Romuald FONTAINE, Eve FROGER, Stanislas GRYSZATA, Barbara GUILLEMIN, Philippe LECOMPTE, Patricia LEGROS, Aurélien LEROY, Marie-Louise MAILLE, Corinne MAILLET, Roland MARUT, Bruno PREPOLESKI, Sylvie RIDEL, Lionel ROSAY, Loïc SEGALEN, Karim TERNATI, François TORRETON, Anne VORANGER

**ABSENTS EXCUSES AYANT REMIS UN POUVOIR** : Jason COLLEATTE à Carol DUBOIS, Cécilia D'ASTORG à Corinne MAILLET, Alain LANOE à Bruno PREPOLESKI, Aurélie LEFRANCOIS à Tacko DIALLO, Valérie QUINIO à Carole ARSENE, Rachida TLICH à Roland MARUT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Daniel ASSE, Adjoint au Maire, assisté de Margot CLAIN, Responsable du service Juridique et Vie des Assemblées

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Présents : 29

Nombre de Votants : 32 (dont 6 pouvoirs). Mmes FROGER et LEGROS, M. GRYSZATA s'abstiennent.

**TARIFS MUNICIPAUX 2025**

Le Conseil Municipal,

- Ayant entendu le rapport de Monsieur Roland MARUT, Adjoint au Maire,

**VU** :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
- Le Code Général de la Propriété des Personnes publiques et notamment l'article L. 2125-3,
- L'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> Commission

**CONSIDERANT** :

- Qu'il relève de la compétence du Conseil Municipal de fixer les tarifs municipaux,
- Qu'il est opportun de centraliser dans une délibération unique, l'ensemble des tarifs municipaux,
- Que la Ville souhaite actualiser les tarifs municipaux pour l'année 2025.

## APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité :

- Fixe le montant des tarifs municipaux qui entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### Les Locations de Salles

	HT	TTC
<b>Le Groupe Post-Scolaire</b>		
Particuliers – Journée	54,17 €	65,00 €
Particuliers hors commune - Journée	69,17 €	83,00 €
Associations - Journée	75,83 €	91,00 €
Associations hors commune - Journée	102,50 €	123,00 €
Entreprises et autres institutions - Journée (8h-19h)	128,33 €	154,00 €
Forfait ménage	43,33 €	52,00 €
Forfait intervention de la Ville	50,00 €	60,00 €
<b>Grange du Grand Aulnay</b>		
Particuliers - Journée	616,67 €	740,00 €
Particuliers hors commune - Journée	850,00 €	1 020,00 €
Associations - Journée	736,67 €	884,00 €
Associations hors commune - Journée	955,83 €	1 147,00 €
Entreprises et autres institutions - Journée	1 312,50 €	1 575,00 €
Entreprises et autres institutions - Demi-journée (5h)	771,67 €	926,00 €
Forfait ménage	130,83 €	157,00 €
Forfait intervention de la Ville	50,00 €	60,00 €
Forfait 2 jours week-end (du samedi 9h au lundi 9h) - ménage inclus	875,00 €	1 050,00 €
Forfait 2 jours week-end hors commune (du samedi 9h au lundi 9h) - ménage inclus	1 005,83 €	1 207,00 €
Forfait 3 jours week-end (du vendredi 9h au lundi 9h) - ménage inclus	1 128,33 €	1 354,00 €
Forfait 3 jours week-end hors commune (du vendredi 9h au lundi 9h) - ménage inclus	1 268,33 €	1 522,00 €
<b>Bains Douches</b>		
Particuliers - Journée	345,83 €	415,00 €
Particuliers hors commune - Journée	448,33 €	538,00 €
Associations - Journée	486,67 €	584,00 €
Associations hors commune - Journée	631,67 €	758,00 €
Entreprises et autres institutions - Journée	895,83 €	1 075,00 €
Entreprises et autres institutions - Demi-journée (5h)	634,17 €	761,00 €
Forfait ménage	105,00 €	126,00 €
Forfait intervention de la Ville	50,00 €	60,00 €
Forfait 2 jours week-end (du samedi 9h au lundi 9h) - ménage inclus	480,83 €	577,00 €
Forfait 2 jours week-end hors commune (du samedi 9h au lundi 9h) - ménage inclus	655,83 €	787,00 €
Forfait 3 jours week-end + installation (du vendredi 17h au lundi 9h) - ménage inclus	542,50 €	651,00 €
Forfait 3 jours week-end hors commune + installation (du vendredi 17h au lundi 9h) - ménage inclus	848,33 €	1 018,00 €

<b>Salle de réunion du 9ème étage de l'hôtel de ville (salles Panorama, Agglo, Forêt, des Roses avec office adjacent)</b>		
Acteurs économiques (personnes morales) - Tarif journée du lundi au vendredi (25 personnes maximum)	450,00 €	540,00 €
Acteurs économiques (personnes morales) - Tarif matinée le samedi (100 personnes maximum)	250,00 €	300,00 €
<b>Salle de convivialité du Chêne à Leu</b>		
Acteurs économiques (personnes morales) - Tarif matinée du lundi au samedi (36 personnes maximum)	250,00 €	300,00 €
Acteurs économiques (personnes morales) - Tarif journée du lundi au samedi (36 personnes maximum)	450,00 €	540,00 €
Pour les salles "Grange du Grand Aulnay", "Bains Douches" et "Groupe Post Scolaire", une gratuité par an est accordée aux associations quevillaises dont le siège social est basé sur la commune et qui exercent une activité sur la commune ainsi qu'aux établissements scolaires et groupements d'établissements publics locaux d'enseignement de la Ville.		
La tranche "Associations" inclue les associations, les comités d'entreprise locale, les partis politiques, les syndicats, les établissements scolaires et les organismes de formations situés sur la commune. La tranche "Associations hors commune" inclue les associations, les partis politiques, les syndicats, les établissements scolaires et les organismes de formations situés hors commune. La tranche "Entreprises et autres institutions" comprend les entreprises locales ou extérieures, les comités d'entreprise extérieure, les syndicats de copropriété, les assurances et les mutuelles.		
<b>Le Centre Culturel Marx Dormoy</b>		
Associations de Grand Quevilly - Journée + soirée (8h-2h)	500,00 €	600,00 €
Associations hors commune - Journée + soirée (8h-2h)	845,00 €	1 014,00 €
Entreprises et autres institutions - Journée + soirée (8h-2h)	1 365,00 €	1 638,00 €
Forfait ménage	150,00 €	180,00 €
Forfait intervention de la Ville	50,00 €	60,00 €
Technicien, obligatoire avec utilisation du plateau (tarif horaire)	37,10 €	44,52 €
Tarif SSIAP, obligatoire avec utilisation du plateau (tarif horaire)	37,10 €	44,52 €
Tarif agent de sécurité (tarif horaire)	31,80 €	38,16 €
Pour le Centre Culturel Marx Dormoy, une gratuité par an est accordée aux associations quevillaises dont le siège social est basé sur la commune et qui exercent une activité sur la commune ainsi qu'aux établissements scolaires et groupements d'établissements publics locaux d'enseignement de la Ville.		
<b>Camaraderie B3 - Centre Leo Lagrange</b>		
Associations Grand Quevillaise conventionnées	Gratuit	
Associations hors communes et autres institutions - journée	397,50 €	477,00 €
<b>Salle n°1 - Centre SC François Mitterrand</b>		
Associations Grand Quevillaise conventionnées	Gratuit	
Associations hors communes, entreprises et autres institutions - journée	112,50 €	135,00 €
<b>Salle n°2 - Centre SC François Mitterrand</b>		
Associations Grand Quevillaise conventionnées	Gratuit	
Associations hors communes, entreprises et autres institutions - journée	79,17 €	95,00 €

## Le Cimetière et le Colombarium

	<b>TTC</b>
<b>Concessions Cimetière</b>	
Concession 15 ans	306,00 €
Concession 30 ans	510,00 €
Concession 50 ans	1 224,00 €
Concession 30 ans hors Commune	1 050,60 €
Grand Quevillais - Seconde et ultérieure inhumation dans concession 15 ans	153,00 €
Hors commune - Seconde et ultérieure inhumation dans concession 15 ans	306,00 €
Grand Quevillais - Seconde et ultérieure inhumation dans concession 30 ans	306,00 €
Hors commune - Seconde et ultérieure inhumation dans concession 30 ans	612,00 €
Grand Quevillais - Seconde et ultérieure inhumation dans concession 50 ans	510,00 €
Hors commune - Seconde et ultérieure inhumation dans concession 50 ans	816,00 €
<b>Concessions Columbarium</b>	
Porte de colombarium	204,00 €
<b>Grands Quevillais</b>	
Achat ou renouvellement - Quinzenaire	291,72 €
Achat ou renouvellement - Trentenaire	447,78 €
<b>Hors commune</b>	
Achat ou renouvellement - Trentenaire	642,60 €
<b>Grands Quevillais</b>	
Quinzenaire (seconde et ultérieure inhumation)	173,40 €
Trentenaire (seconde et ultérieure inhumation)	255,00 €
<b>Hors commune</b>	
Trentenaire (seconde et ultérieure inhumation)	357,00 €
<b>Concessions Caveau Urne</b>	
<b>Grands Quevillais</b>	
Achat ou renouvellement - Trentenaire	377,40 €
<b>Hors commune</b>	
Achat ou renouvellement - Trentenaire	591,60 €
<b>Grands Quevillais</b>	
Achat ou renouvellement - Cinquantenaire	1 009,80 €
<b>Grands Quevillais</b>	
Trentenaire (seconde et ultérieure inhumation)	229,50 €
<b>Hors commune</b>	
Trentenaire (seconde et ultérieure inhumation)	326,40 €
<b>Grands Quevillais</b>	
Cinquantenaire (seconde et ultérieure inhumation)	346,80
<b>Caveau</b>	
Caveau existant disponible	1 000,00 €
<i>Le tarif Grands Quevillais reprend les habitants de la commune, les personnes décédées sur la commune ou la sépulture de famille, et les grand quevillais placés en EHPAD.</i>	
<i>Le tarif Hors Commune reprend les personnes présentant un lien particulier avec la commune</i>	

	HT	TTC
<b>Théâtre Charles Dullin - Hors les Murs - Billetterie</b>		
<b>Tarif jeune public (en famille)</b>		
- Plein	4,90 €	5,00 €
- CCAS (bénéficiaires du CCAS de Grand Quevilly)	2,45 €	2,50 €
<b>Tarif tout public</b>		
- Plein	14,69 €	15,00 €
- Réduit (demandeurs d'emploi grand quevillais, groupe à partir de 10 personnes, intermittents du spectacle et professionnels de la culture)	9,79 €	10,00 €
- Réduit + (bénéficiaires de minima sociaux : RSA, AAH, ASPA; étudiants; moins de 18 ans; scolaires)	4,90 €	5,00 €
- OFFRE FLASH (tarif valable 48h, et proposé quelques jours avant la représentation sur une sélection de spectacles)	4,90 €	5,00 €
- CCAS (bénéficiaires du CCAS de Grand Quevilly)	4,90 €	5,00 €
<b>Tarif Scolaire</b>		
- Plein	4,90 €	5,00 €
<b>Tarif Pass 3 spectacles (sur spectacles tout public hors tarif exceptionnel)</b>		
- Plein	34,28 €	35,00 €
- Réduit (demandeurs d'emploi grand quevillais, groupe à partir de 10 personnes, intermittents du spectacle et professionnels de la culture)	24,49 €	25,00 €
<b>Tarif Exceptionnel</b>		
- Plein	19,59 €	20,00 €
- Réduit (demandeurs d'emploi grand quevillais, groupe à partir de 10 personnes, intermittents du spectacle et professionnels de la culture)	14,69 €	15,00 €
- Réduit + (bénéficiaires de minima sociaux : RSA, AAH, ASPA; étudiants; moins de 18 ans; scolaires)	9,79 €	10,00 €
- CCAS (bénéficiaires du CCAS de Grand Quevilly)	4,90 €	5,00 €
<b>Tarif Festhéo</b>		
- Pass Week end	19,59 €	20,00 €
- Pass Week end réduit et adhérents FNCTA	14,69 €	15,00 €
- Pass Week end réduit+	9,79 €	10,00 €
Spectacle seul (tarif unique)	4,90 €	5,00 €
<b>Petite Restauration et Bar</b>		
<b>Bar</b>		
Vin au verre (12,5 cl)	2,50 €	3,00 €
Vin en bouteille (75 cl)	12,50 €	15,00 €
Bière (25 cl)	2,50 €	3,00 €
Bière (33cl)	3,33 €	4,00 €
Bière (50cl)	5,00 €	6,00 €
Bière (75cl)	7,50 €	9,00 €
Sirops (33cl)	1,36 €	1,50 €
Boisson non alcoolisée (25cl)	1,82 €	2,00 €
Boisson non alcoolisée (33 cl)	2,73 €	3,00 €
Café	0,91 €	1,00 €
Thé	0,91 €	1,00 €

<b>Petite Restauration</b>		
Petite Restauration en sachet (chips...) emballage individuel sucré salé	1,67 €	2,00 €
Petite Restauration sur planche (bocaux, terrines...)	5,00 €	6,00 €

### La Médiathèque

		<b>TTC</b>
<b>Inscriptions Médiathèque – Objethèque (Tarif à l'année)</b>		
Grands Quevillais		Gratuit
Hors commune		26,00 €
Reproduction de la carte		2,00 €
<b>Pénalités pour retard, détérioration, non restitution</b>		
Pénalité de retard (si restitution au-delà des 4 semaines de la date prévue) - Forfait pour l'ensemble des documents en retard		15,00 €
Pénalité pour non restitution de document ou détérioration de documents prêtés - de 10 fois (hors DVD) - Forfait + Valeur commerciale ou rachat à l'identique		15,00 €
Pénalité pour non restitution ou détérioration de documents prêtés 10 fois ou plus (hors DVD) Forfait + 50% de la valeur commerciale des documents ou rachat à l'identique		15,00 €
Pénalité pour détérioration ou non restitution d'un DVD simple - Forfait		15,00 €
Pénalité pour détérioration ou non restitution d'un coffret de DVD (à partir de deux DVD) - Forfait pour l'ensemble du coffret		30,00 €
<b>Pénalités liées à l'Objethèque</b>		
Pénalité de retard (si restitution au-delà des 4 semaines de la date prévue) : Forfait de 15,00 € pour l'ensemble des objets en retard		
Pénalité pour non restitution de l'objet prêté ou détérioration : Remboursement intégral ou partiel du matériel sur présentation d'une facture acquittée par la ville		
<b>Espace Public Numérique</b>		
Grands Quevillais : 5 séances		Gratuit
Grands Quevillais : 10 séances		Gratuit
Hors commune : 5 séances		40,00 €
Hors commune : 10 séances		78,00 €
<b>FABLAB</b>		
Ateliers de découverte (jeunes, adolescents, adultes)		Gratuit
Formation sur les machines (imprimante 3D et découpeuse vinyle) – Tarif horaire		
Grand Quevillais		5,00 €
Hors Commune		10,00 €
Utilisation des machines en autonomie – Tarif horaire		
Grand Quevillais		3,00 €
Hors Commune		6,00 €
<b>Reprographie</b>		
Impression noir & blanc (par page)		0,25 €
Impression couleur (par page)		0,70 €
Carte 10 photocopies		2,50 €

<b>Brad'Livres</b>	
Documents (livres, CD) désherbés limités à 20 pièces/personne	2,00 €
Documents (jeux de société) désherbés limités à 2 pièces (total jeux à 2 € et 5 €)/personne d'une valeur d'achat de moins de 25 €	2,00 €
Documents (jeux de société) désherbés limités à 2 pièces (total jeux à 2 € et 5 €)/personne d'une valeur d'achat de plus de 25 € ou plus	5,00 €

### L'artothèque

	<b>TTC</b>
<i>Le prêt d'une œuvre se fait sur une durée maximum de 2 mois. L'abonnement annuel prévoit une limite de 8 œuvres par an.</i>	
<b>Emprunt tableau occasionnel</b>	
Particuliers, associations et collectivités extérieures	8,35 €
Etablissements scolaires grands quevillais	Gratuit
<b>Abonnement annuel Grand Quevillais</b>	
Etudiants et demandeurs d'emploi	Gratuit
Particuliers, établissements scolaires, associations, commerces et services de proximité (emprunt d'une à cinq œuvres pour une durée maximum de 2 mois)	Gratuit
Entreprises (emprunt d'une à deux œuvres pour une durée maximum de 2 mois)	75,00 €
<b>Abonnement annuel Hors commune</b>	
Particuliers extérieurs (emprunt d'une à deux œuvres pour une durée maximum de 2 mois)	26,00 €
Associations et établissements scolaires (emprunt d'une à cinq œuvres pour une durée maximum de 2 mois)	60,00 €
Entreprises et autres établissements (emprunt d'une à deux œuvres pour une durée maximum de 2 mois)	90,00 €
Entreprises et autres établissements (emprunt de 3 à 5 œuvres pour une durée maximum de 2 mois)	150,00 €
Entreprises et autres établissements (emprunt de 6 à 10 œuvres pour une durée maximum de 2 mois)	300,00 €
<b>Pénalités de retard</b>	
Par semaine et par œuvre	15,00 €

<b>Contrat de réussite éducative départemental (CRED)</b>	
Contrat de réussite éducative départemental (actions 14 heures)	1 850,00 €
Contrat de réussite éducative départemental 2 (actions 10 heures)	1 200,00 €

### La Restauration - hors Tarification Juste

	<b>TTC</b>
<b>La Restauration du personnel (tarif par repas)</b>	
Personnel Ville, animateurs, intervenants, référents + EMAG	5,00 €
Personnel extérieur Ville	8,20 €
<b>La Restauration scolaire hors enfants scolarisés (tarif par repas)</b>	
AESH et stagiaires	3,65 €
Personnel enseignant et autres	7,00 €
Personnel enseignant IM ≤ 539	5,60 €
Repas stages associatifs	5,00 €
Organismes extérieurs (avec livraison)	7,34 €

## LA TARIFICATION JUSTE

<b>Restauration scolaire - tarif par repas</b>							
Grand-Quevillais, itinérants, ULIS				Hors-Commune			
	QF CAF ≤ 350	Tarif plancher	Taux d'effort en fonction du QF CAF	Tarif Plafond	Tarif plancher	Taux d'effort en fonction du QF CAF	Tarif Plafond
Tarif repas	Gratuité	1,07 €	0,3060 %	4,26 €	4,26 €	0,5712 %	6,59 €

Les modalités de fonctionnement n'évoluent pas.

Les familles itinérantes ou élèves en classes ULIS hors commune, se voient appliquer la tarification des Grand-Quevillais.

<b>Accueil Ludo-Educatif</b>						
Grand-Quevillais				Hors-Commune		
	Tarif plancher	Taux d'effort en fonction du QF CAF	Tarif Plafond	Tarif plancher	Taux d'effort en fonction du QF CAF	Tarif Plafond
Ludo Matin	0,93 €	0,1224 %	1,37 €	2,20 €	0,2448 %	2,67 €
Ludo Soir	1,85 €	0,2244 %	2,45 €	3,50 €	0,4488 %	3,95 €

Les modalités de fonctionnement ne changent pas (facturation à la prestation, fourniture du goûter le soir...)

Les familles itinérantes ou élèves en classes ULIS hors-commune, se voient appliquer la tarification des Grand-Quevillais.

<b>Centre de Loisirs + Pass'Age</b>						
Grand-Quevillais				Hors-Commune		
	Tarif plancher	Taux d'effort en fonction du QF CAF	Tarif Plafond	Tarif plancher	Taux d'effort en fonction du QF CAF	Tarif Plafond
Tarif journée	4,60 €	0,0592 %	9,38 €	33,00 €	1,1730 %	37,54 €
Tarif journée <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2,30 €	0,0592 %	4,69 €	16,50 €	1,1730 %	18,77 €
Tarif Veillée	8,20 €			8,20 €		

Concernant les Centres de Loisirs chaque inscription (réservation) entraîne une facturation comme suit :

- Période de Vacances Scolaires : facturation à la semaine réservée
- Les Mercredis (période scolaire) : facturation à la journée ou à la demi-journée réservée

Concernant le Pass'Age :

Bien que l'inscription soit effectuée à la semaine, la facturation appliquée est établie en fonction des présences réelles de l'enfant (demi-journée ou journée).

- Pass'Age Vacances Scolaires : facturation à la journée et à la demi-journée (Consommée)

	<b>Carte jeune</b>	
	Grand-Quevillais	Hors-Commune
QF CAF ≤ 300	7,20 €	15,50 €
300 < QF CAF ≤ 1 600	7,80 €	17,00 €
QF CAF > 1 600	8,50 €	20,00 €
Reproduction de la carte	1,00 €	

	<b>Espaç'Ados – Espace jeunesse</b>			
	Participation activités extérieures – Journée	Participation activités extérieures – ½ Journée	Sortie exceptionnelle	Stage - journée
QF CAF ≤ 300	7,00 €	4,50 €	21,00 €	4,50 €
300 < QF CAF ≤ 1 600	7,50 €	5,00 €	21,50 €	5,00 €
QF CAF > 1 600	8,00 €	5,50 €	22,00 €	5,50 €
<b>Restauration (facturation par Vacances) – Tarif TTC du repas</b>				
3,85 €				

	<b>Séjour et Activités accessoires (base)</b>			
	Séjours ≤ 5 jours / 4 nuits (tarif/jour)		Séjours ≥ 6 jours / 5 nuits (tarif/jour)	
	Grand-Quevillais	Hors-Commune	Grand-Quevillais	Hors-Commune
QF CAF ≤ 300	11,50 €	21,00 €	23,00 €	26,00 €
300 < QF CAF ≤ 1 600	15,00 €	25,00 €	26,00 €	31,00 €
QF CAF > 1 600	21,00 €	30,00 €	31,00 €	35,00 €
ERASMUS	Gratuit			

Traitement des cas particuliers pour les tarifs restauration scolaire, Ludo-éducatif, Espac'ados – Espace Jeunesse, centre de loisirs et pass'âge :

Les familles contribuables à la fiscalité communale (propriétaires d'un logement, d'un local commercial, d'un garage) se voient appliquer le tarif communal correspondant. La qualité de contribuable à la fiscalité communale (taxe foncière) s'établit au 1 janvier de chaque année

Cependant en cas d'emménagement sur la commune, le changement d'adresse sera pris en compte et le tarif communal sera appliqué à compter du 1er jour du mois suivant la date d'enregistrement du changement d'adresse.

Afin de tenir compte de la multiplicité des compositions familiales, le tarif appliqué correspond au quotient familial du parent concerné ; en l'absence de quotient familial, le revenu fiscal de référence du contribuable concerné sera retenu pour le calcul du tarif.

Les familles disposant du statut d'assistant familial (famille d'accueil), hébergeant à leur domicile des jeunes en difficulté bénéficieront du tarif plancher.

Les enfants ayant une reconnaissance de handicap (ou en cours d'instruction) avec une scolarisation en milieu spécialisé ou en milieu ordinaire à temps partiel du fait de leur handicap, pourront bénéficier d'un tarif demi-journée durant les sessions de vacances scolaires sauf en cas de restauration.

### **LABEL : « COLOS APPRENANTES »**

	<b>Séjour et Activités accessoires (pour toutes les structures jeunesse) – Tarifs par jour</b>			
	Séjours < 6 jours / 5 nuits		Séjours ≥ 6 jours / 5 nuits	
	Grand-Quevillais	Hors-Commune	Grand-Quevillais	Hors-Commune
QF CAF ≤ 300	5,50 €	10,00 €	11,00 €	13,00 €
300 < QF CAF ≤ 1 500	7,50 €	12,00 €	13,00 €	15,00 €

	<b>TTC</b>
<b>Studios de Musique - Locaux Espace Jeunesse</b>	
L'unité - Tarif réduit	4,00 €
Forfait 20 unités - Tarif réduit	49,00 €
Forfait 60 unités - Tarif réduit	148,00 €
Forfait 100 unités - Tarif réduit	228,00 €
L'unité	7,00 €
Forfait 20 unités	121,00 €
Forfait 60 unités	322,00 €
Forfait 100 unités	469,00 €
<i>Le tarif réduit comprend les grands quevillais, les moins de 25 ans, les demandeurs d'emploi, les titulaires de la carte invalidité à 80% et les intermittents du spectacle.</i>	
<i>Accès aux studios gratuit pour les associations et établissements scolaires quevillais sur les périodes creuses. Pour les répétitions, en période creuse, l'heure vaut 1 unité</i>	
<i>et 2 unités en période pleine. Pour les enregistrements, en période creuse, l'heure vaut 2 unités et 4 unités en période pleine.</i>	
<i>La période creuse s'étend du mardi au vendredi avant 18h (selon les horaires d'ouverture des studios). La période pleine débute après 18h, et le samedi de 14h à 19h.</i>	

## La Tarification liée à la Petite Enfance

La Participation des Familles est calculée selon le barème CNAF susceptible d'être modifié en cours d'année et dans la limite d'un tarif plafond et un tarif plancher.

<b>TARIF HORAIRE DE BASE</b>	
<b>Selon composition de la famille</b>	<b>Taux d'effort horaire en %</b>
1 enfant	0,0619%
2 enfants	0,0516%
3 enfants	0,0413%
4 à 7 enfants	0,0310%
8 enfants et +	0,0206%
<p>Afin de définir le tarif à appliquer, le taux d'effort s'applique sur les revenus du foyer tels que définis dans le règlement de fonctionnement des structures petite enfance. Le tarif horaire pour une période d'adaptation est calculé sur le même principe, sur le temps de présence réel des enfants. La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'Aeeh) à charge de la famille – même si ce n'est pas lui qui est accueilli au sein de l'établissement – permet d'appliquer le taux d'effort immédiatement inférieur. La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants à charge et en situation de handicap dans le foyer.</p>	
<b>APPLICATION DU TARIF PLANCHER</b>	
<p>Le taux d'effort s'applique selon le nombre d'enfants effectivement à charge du foyer dans 3 types de situations :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- En cas d'absence de ressources (ressources nulles)</li><li>- Pour les familles dont les ressources sont inférieures au montant plancher</li><li>- Pour les foyers non-allocataires de la CAF et n'ayant aucun moyen de preuve concernant les justificatifs (familles reconnues en situation de grande fragilité, primo-arrivantes...) et pour lesquelles un accompagnement social est préconisé</li></ul> <p>Pour les familles dont l'enfant est confié à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), le taux d'effort appliqué est celui d'un seul enfant, quel que soit le nombre de ceux constituant le foyer.</p> <p>Le tarif est calculé à partir des ressources mensuelles plancher transmises annuellement par la CNAF. Pour 2025, ces ressources mensuelles plancher sont de 801,00 €.</p>	

## L'Occupation du Domaine Public

<b>Dispositions générales</b>		
1	FRAIS DE DOSSIER (en sus des droits de voirie prévus aux articles ci-dessous)	
1-1	Tout dossier de demande d'occupation temporaire du domaine public / par demande	10,00 €
1-2	Renouvellement dans les délais mentionnés dans l'autorisation initiale / par demande	5,00 €

<b>Occupation du domaine public liée aux commerces sédentaires</b>		
2-1	<b>TERRASSES</b>	
2-1-1	Terrasses nues / m <sup>2</sup> / an	10,00 €
2-1-2	Terrasses aménagées / m <sup>2</sup> / an	15,00 €
2-1-3	Terrasses fermées / m <sup>2</sup> / an	20,00 €
2-2	<b>ETALAGES</b>	
2-2-1	Étalage permanents divers / m <sup>2</sup> / an	15,00 €
2-2-2	<b>ETALAGES DIVERS NON-PERMANENTS</b>	
2-2-2-1	Glacières mobiles, rôtissoires / forfait annuel / unité	20,00 €
2-2-2-2	Barnum & stand temporaire / unité / jour < 16 jours consécutifs	15,00 €
2-2-2-3	Barnum & stand temporaire / unité / jour (par jour supplémentaire)	30,00 €
2-3	<b>PUBLICITÉS</b>	
2-3-1	Distribution de prospectus à caractère commercial sur le domaine public et promotion d'un produit avec un outil numérique, échantillons / forfait / jour	30,00 €
2-3-2	Chevalet et panneau de pré-enseigne mobile / forfait annuel / unité	30,00 €
2-3-3	Présentoirs publicitaires - Tableau promotion / forfait annuel / unité	30,00 €
2-4	<b>AUTRES ELEMENTS</b>	
2-4-1	Armoire de retraits/déposes de colis / m <sup>2</sup> / an	30,00 €
<b>Occupation du domaine public liée aux commerces non sédentaires</b>		
3	<b>INSTALLATIONS</b>	
3-1	Installation pour une profondeur maximale de 2,5 m / ml / jour	2,00 €
<b>Occupation du domaine public liée au levage et à des travaux</b>		
4	<b>ENGINS DE LEVAGE</b>	
4-1	Véhicule, nacelle, grue, engins d'un poids inférieur ou égal à 3,5 T / forfait / jour	150,00 €
4-2	Véhicule, nacelle, grue, engins d'un poids supérieur à 3,5 T / forfait / jour	300,00 €
4-3	Emprise des opérations de levage en sus / m <sup>2</sup> / jour	1,00 €
5	<b>TRAVAUX, INSTALLATIONS ASSOCIEES</b>	
5-1	Zone de chantier close par clôture, palissade, etc... / m <sup>2</sup> / jour	1,00 €
5-2	Echafaudage / m <sup>2</sup> / jour	1,00 €
5-3	Dépôt de matériaux, matériel / m <sup>2</sup> / jour	3,00 €
5-4	Conteneurs, bennes / m <sup>2</sup> / jour	1,00 €
5-5	Base de vie, cabane de chantier, sanitaires, etc .. / m <sup>2</sup> / jour	1,00 €
5-6	Armoire électrique de chantier, support pour alimentation électrique aérienne provisoire de chantier / par élément / jour	5,00 €
<b>5-7</b>	<b>EMPLACEMENT POUR LIVRAISON GRAND VOLUME, TOUPIE ...</b>	
5-7-1	Emplacement / forfait / jour	25,00 €
5-7-2	Emplacement / forfait / 1/2 journée	15,00 €

<b>Autres usages du domaine public</b>		
<b>6</b>	<b>AUTRES USAGES</b>	
6-1	Places réservées aux taxis / véhicule / an	120,00 €
6-2	Places réservées au transport de fonds / forfait / an	600,00 €
<b>6-3</b>	<b>Déménagement &amp; Emménagement</b>	
6-3-1	Monte-meuble pour déménagement & emménagement / forfait / jour	10,00 €
6-3-2	Emplacement réservé pour déménagement & emménagement / forfait / jour	5,00 €

### Les Droits de places

		<b>TTC</b>
<b>Marchés</b>		
<i>Sur allée principale, transversale ou de passage. Le mètre linéaire de façade marchande à découvert pour une profondeur maximale de 2,5m :</i>		
Commerçants abonnés		0,89 €
Commerçants non abonnés		1,76 €
<b>Cirques</b>		
Droit proportionnel à la surface du métier et pour une durée de 10 jours d'activité hors montage et démontage dans la limite de 3 jours cumulés		
Jusqu'à 100 m <sup>2</sup> , le mètre carré		2,35 €
Au-delà de 100 m <sup>2</sup> , le mètre carré supplémentaire		1,76 €
SOUS RESERVE D'ACCORD DE LA VILLE :		
1er renouvellement du droit proportionnel à la surface du métier et pour une durée de 10 jours d'activité hors démontage		
Jusqu'à 100 m <sup>2</sup> , le mètre carré		2,45 €
Au-delà de 100 m <sup>2</sup> , le mètre carré supplémentaire		1,86 €
SOUS RESERVE D'ACCORD DE LA VILLE :		
2ème renouvellement du droit proportionnel à la surface du métier et pour une durée de 10 jours d'activité hors démontage		
Jusqu'à 100 m <sup>2</sup> , le mètre carré		2,60 €
Au-delà de 100 m <sup>2</sup> , le mètre carré supplémentaire		2,01 €
Jour supplémentaire d'activités au-delà de 10 jours, le mètre carré		4,00 €
<b>Fêtes Foraines</b>		
Forfait pour 10 métiers maximum pour 30 jours		1 050,00 €
Métier supplémentaire pour 30 jours		300,00 €
Jour supplémentaire au-delà de 30 jours		100,00 €
<b>Foires à tout</b>		
Sur allée principale, transversale ou de passage : le mètre linéaire de façade		3,60 €

## Le Service Technique

	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Compost vrac - le godet de 1,5 m <sup>3</sup> (chargement compris)	9,09 €	10,00 €
Paillage vrac - le godet de 1,5 m <sup>3</sup> (chargement compris)	10,93 €	12,02 €
Livraison - le voyage sur le territoire communal (minimum 8 m <sup>3</sup> )	36,36 €	43,63 €
Compost vrac - Quantité Sup. à 120 m <sup>3</sup> (sans chargement), le m <sup>3</sup>	4,40 €	4,84 €

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

POUR LE MAIRE

L'Adjointe déléguée

Christine DUNET

Le secrétaire de séance

Daniel ASSE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave FLAUBERT, 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.